

Renouvellement PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Mairie de Graveson

Date de présentation du renouvellement du projet : Juillet 2015

Collectivité territoriale porteuse du projet : Mairie de Graveson

Nom du correspondant : Mlle Coralie RAVAUD, sous couvert de M. Michel PECOUT, Maire de Graveson

Fonction : Coordinatrice Enfance-Jeunesse / Responsable de l'Espace Jeunes

Adresse : Espace Jeunes – 1, rue de Provence – 13690 GRAVESON

Téléphone : 04.90.94.66.61

Adresse électronique : enfance.jeunesse@ville-graveson.fr (Espace Jeunes)/
nadia.leloup@ville-graveson.fr (Mairie)

Périmètre et public du PEDT

Territoire concerné : Commune de Graveson- 4300 habitants

Public concerné : nombre total d'enfants : 485 élèves

Niveau maternelle : 71 en école privée / 130 en école publique

Niveau élémentaire : 103 en école privée / 181 en école publique

Mode d'inscription aux activités proposées :

Les inscriptions se feront sur 2 périodes pour permettre un roulement des activités sur les groupes de différentes tranches d'âge. Cependant une adhésion de 10,00€ par enfant, sera demandée pour toute l'année, même si l'enfant sera inscrit sur 1 ou 2 périodes.

Modalités d'information des familles :

Informations par affichages et distributions de plaquettes d'informations directement par les classes, diffusion par le site internet de la Mairie, et informations également disponibles directement au bureau du service Enfance et Jeunesse de Graveson (à l'Espace Jeunes).

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) : 3 établissements.

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

- Etablissement scolaire maternel public
- Etablissement scolaire élémentaire public
- Etablissement scolaire catholique sous contrat de l'école privée maternelle et élémentaire Ecole Sainte-Jeanne d'Arc

Carte de l'éducation prioritaire :

Le collège de secteur René CASSIN de Tarascon devenant tête de réseau, les écoles publiques intégreront, à la rentrée 2015/2016, le Réseau d'Education Prioritaire.

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

Les emplois du temps des écoles ont été votés en conseils d'écoles. Pour l'Ecole Privée Sainte Jeanne d'Arc, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) seront organisés le mardi après-midi de 13h30 à 16h30. Les écoles publiques auront quant à elles les TAP le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30.

voir ci-dessous le tableau regroupant les emplois du temps des élèves des écoles publiques et privée.

	7H45 8H30	11H30 12H05	13H30	16H30	
18H00					
Lundi	Garderie	Enseignement	APC Repas	Enseignement	GARDERIE ETUDE
Mardi		Enseignement	Repas	TAP Ecole Privée Enseignement écoles publiques	
Mercredi		Enseignement	Garderie 11h30 – 12h30		
Jeudi		Enseignement	APC Repas	TAP Ecoles Publiques Enseignement école privée	GARDERIE ETUDE
Vendredi		Enseignement	Repas	Enseignement	

La Mairie a décidé d'ajouter une Garderie gratuite le mercredi de 11h30 à 12h30, au regard des nombreuses demandes formulées par les familles pour toutes les écoles, publiques et privée.

Indiquer la date à laquelle l'éventuelle dérogation à l'organisation scolaire a été accordée :

Courant mai 2014 nous avons fait part de notre demande de modification de l'avant-projet territorial suite aux assouplissements proposés par le gouvernement.

Ainsi nous avons eu un retour positif de cet avant-projet définissant notre souhait de mettre en place une PEDT de transition d'une durée d'un an et décrivant un emploi du temps mieux adapté aux besoins des familles et aux contraintes territoriales et d'organisation (disponibilités locaux, intervenants d'associations, ...).

Ce retour nous a été transmis le 03/07/2014 par courrier (Annexe 1)

Pour le renouvellement de l'organisation permettant la prolongation du projet, nous avons reçu une réponse favorable par courrier daté du 25/05/2015. (Annexe 2).

Durée du PEDT (3 ans maximum) :

Ce PEDT sera en cours de validité jusqu'au 31 août 2017. En effet, nous nous réengageons pendant deux années scolaires à la suite desquelles nous connaissons l'engagement des différents partenaires pour la suite du projet.

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes, Nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :

Activités périscolaires mises en place par la Mairie de Graveson:

Seule la « Récré des Neurones » fait partie des activités périscolaires déclarées auprès des services de la DDCS pour les enfants scolarisés dans l'enseignement primaire.

Cette activité est payante à hauteur de 10,00€ par trimestre et peut accueillir 14 enfants, encadrés par une adulte spécialisée dans l'animation autour du livre (diplômée Conservatrice en patrimoine des bibliothèques, animation du secteur jeunesse en bibliothèque). La récré des neurones fonctionne de 16h30 à 18h00 les lundis, mardis et vendredis soirs en période scolaire et est destinée aux enfants scolarisés en CE1, CE2, CM1 et CM2.

Une prestation d'atelier de lecture à la bibliothèque de l'école est mise en place par la Commune, deux fois par semaine sur chaque école (publique et privée) pendant la pause méridienne (soit de 11h30 à 13h30).

Une garderie gratuite sur les autres temps périscolaires et pour tous les enfants de l'école publique est mise en place. Elle ouvre le matin de 7h45 à 8h30, une surveillance est établie durant la pause méridienne de 11h30 à 13h30, et à nouveau une garderie permet aux enfants l'attente des parents entre 16h30 et 18h00. En parallèle et pour l'école élémentaire une étude surveillée est encadrée par des enseignants entre 16h30 et 18h00.

Pour l'établissement privé, une garderie est mise en place sous la responsabilité de l'OGEC et cette dernière en prend la charge financière (avec la contribution des parents).

Activités extrascolaires :

Un accueil de Loisirs municipal fonctionne durant les petites et grandes vacances (hors Noël et 3 semaines en Août).

Besoins répertoriés (pour quel type de public) :

- Besoin de susciter chez les enfants l'envie de découvrir de nouvelles activités en lien avec les disciplines proposées par les associations du territoire : peu d'enfants adhèrent aux associations sportives, culturelles, ludiques, traditionnelles de la commune.
- Besoin d'un mode de garde utile et accessible (financièrement) pour les parents travaillant et ne pouvant pas récupérer leur enfant à 11h30 ou 13h30 les mardis (pour l'école Sainte Jeanne d'Arc) ou les jeudis (pour les écoles publiques).
- Besoins de locaux adaptés aux différentes activités répertoriées pour les ateliers périscolaires.
- Besoins de personnels qualifiés, recrutement d'animateurs diplômés.
- Besoins financiers pour la Mairie pour l'organisation de ces TAP.
- Besoin d'une personne compétente et qualifiée pour gérer une équipe de personnels intervenants lors de ces activités périscolaires (intervenants composés d'agents municipaux animateurs, de salariés et bénévoles d'associations, de vacataires, de prestataires, ...)
- Besoins de prendre le temps de la réflexion et de l'échange, important et utile avec les différents acteurs de la communauté éducative.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

- Diversité d'associations sur le territoire communal ou intercommunal. Pour l'année scolaire 2014-2015, pas moins de 11 associations ont été partenaires pédagogiques pour le déroulement des activités.
- Déplacements pour un groupe d'enfants à pieds rendus possibles car de courtes distances et empruntant des trajets peu fréquentés par les véhicules.
- Existence d'un ALSH sur les vacances et d'une activité périscolaire (Récré des Neurones et Garderie), structures sur lesquelles nous nous appuyons pour développer l'ALSH périscolaire.
- 2 Personnes ressources compétentes et qualifiées (DEJEPS, Développement de Projets, Territoires et Réseaux et Animation Sociale) au sein du Service Enfance-Jeunesse.
- Politique municipale faisant des actions en lien avec l'enfance et la jeunesse l'une des priorités sur son territoire.

Contraintes repérées au sein du territoire:

- Peu de retours de la part des parents (informations, enquêtes, inscriptions)

- Délais non respectés par les familles pour le retour de documents importants pour l'organisation des TAP.
- Associations craintives quant aux questions de responsabilités ou de capacité à encadrer un groupe composé de 18 enfants (maximum) âgés de 6 ans et + (taux d'encadrement défini par la DDCS pour un ALSH périscolaire) et craintives également quant à leur intervention auprès des enfants scolarisés en maternelle.
- Insuffisance de moyens humains qualifiés (au sens donné des qualifications répertoriées dans la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs)
- Absence de mutualisation des moyens (matériels, humains, financiers) avec la Communauté d'Agglomération Rhône Alpilles Durance
- Insuffisance de subventions au bénéfice de la commune, qui doit par conséquent en supporter tous les frais annexes (personnel recruté, entretien des locaux, matériel pédagogique pour les ateliers menés par les intervenants associatifs, indemnités et subventions supplémentaires pour les associations ...)

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

- RESPECTER LE RYTHME DE VIE DES ENFANTS (permettre une alternance entre les moments où l'enfant a besoin de se détendre, se distraire, ou se dépenser,...)
- PERMETTRE AUX ENFANTS DE DECOUVRIR / DE S'INITIER A DE NOUVELLES ACTIVITES LUDO-EDUCATIVES (Roulement régulier des intervenants pour que chaque groupe d'enfant puisse avoir un panel d'ateliers suffisamment diversifié sur l'année)
- DEVELOPPER LA NOTION DE CITOYENNETE A TRAVERS LES ACTIONS PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES A CELLES DEVELOPPEES EN MILIEU SCOLAIRE, DANS LEUR TEMPS PERISCOLAIRE
- SUSCITER L'ENVIE, AUPRES DES ENFANTS, D'APPROFONDIR LES PRATIQUES CULTURELLES, SPORTIVES, LUDIQUES, etc. SUR LES TEMPS EXTRA-SCOLAIRES
- DYNAMISER LES RICHESSES DU TERRITOIRE COMMUNAL ET INTERCOMUNAL
- PERMETTRE AUX ASSOCIATIONS DE DEVELOPPER LEUR ACTIVITE EXTRASCOLAIRE A TRAVERS CES ATELIERS PERISCOLAIRES

- FAVORISER LES RENCONTRES ET ECHANGES SUR LES ACTIONS PEDAGOGIQUES A DEVELOPPER AU SEIN DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE (Parents, Enseignants, Animateurs, Intervenants associatifs).

- **ACCUEILLIR DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP :**

Modalités d'accueil des enfants porteurs de handicap

L'accessibilité des locaux des écoles aux personnes à mobilité réduite a récemment fait l'objet d'une étude de réaménagement. Suite à cette étude, des travaux vont être prochainement réalisés dans le respect de la réglementation en vigueur relative à l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Par ailleurs, afin de permettre à l'enfant en situation de handicap déjà accompagné par une AVS de participer sereinement et en toute sécurité à des activités mises en place pendant les temps périscolaires, il sera demandé des heures supplémentaires d'accompagnement.

Afin de respecter le rythme de l'enfant et les besoins spécifiques à son handicap, le dispositif d'accompagnement sera mis en place en concertation entre l'équipe d'animation, les parents, l'équipe éducative et médico-éducative.

Tous ces objectifs sont menés dans le respect de la laïcité.

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc.) :

- repos / détente
- ouverture d'esprit par la découverte de pratiques sportives, culturelles, ludiques
- complémentarité des actions éducatives sur tous les temps de vie de l'enfant: Scolaires, Périscolaires, Extrascolaires

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Contrat enfance jeunesse (CEJ) : le CEJ a été renouvelé pour 3 ans avec la CAF, les nouvelles actions « ALSH périscolaire » comprenant les TAP sont désormais intégrées dans le contrat et donc prises en charge.

Notre demande d'ASRE a été accordée après notre demande auprès de la CAF des Bouches du Rhône.

Depuis juin 2015, les établissements scolaires publics sont entrés en R.E.P. (réseau d'éducation prioritaire).

Activités proposées dans le cadre du PEDT (indiquer, si cela est pertinent, le niveau : initiation, perfectionnement, approfondissement et la tranche d'âge concernée) :

Activités culturelles : Musique, Provençal, Ateliers plastiques, Ateliers autour du Livre et de l'Imaginaire

Activités sportives : Multisports, Jeux de raquettes, Danses, Gymnastique

Activités Ludiques et de Détente: Découvertes de Jeux de société, Cirque, Informatique

Tous les ateliers proposés sont à visée de découverte, d'initiation, de sensibilisation, cela afin de permettre aux enfants (s'ils le souhaitent) d'approfondir leurs connaissances en adhérant directement auprès des associations qui interviennent en temps périscolaire.

Les activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement :

OUI / NON

Si oui, liste des domaines concernés :

Langue, culture, histoire régionale, sport, musique, lecture, ateliers plastiques

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires :

OUI / NON

Lien direct avec les associations et avec l'ALSH municipal.

Partenaires du projet :

Partenaires institutionnels : MAIRIE – ECOLES

Partenaires associatifs :

Club de Tennis de Graveson, Bibliothèque Pour Tous de Graveson, Nouvelle Energie Théâtre de Graveson, Bulle de Cirque de Graveson, Le Studio (Hip-Hop) de Graveson, Quick Danse de Graveson, Association de Gymnastique de Châteaurenard, Credd'O (Provençal) de Graveson

Autres partenaires :

Musée Chabaud de Graveson pour des ateliers plastiques, École de Musique de Rognonas, Ecole de Relaxation de Graveson

Structure de pilotage

Composition de la structure de pilotage

Coordination du projet assuré par :

- ANNIE CORNILLE, Adjointe au Maire, Elue à la Politique Petite-Enfance, Enfance et Jeunesse,
- CORALIE RAVAUD, Coordinatrice Enfance et Jeunesse

- MYLENE CHOTARD, Responsable du Péri-scolaire

Nom et prénom du responsable pédagogique : CHOTARD Mylène

Fonction : Responsable Péri-scolaire.

Adresse : Service Enfance-Jeunesse

Espace Jeunes

1, Rue de Provence

13690 GRAVESON

Téléphone : 04.90.94.66.61

Adresse électronique : enfance.jeunesse@ville-graveson.fr

Modalités de pilotage (mise en place éventuelle d'un COPIL, de commissions, etc.) :

- Mise en place d'un Comité de Pilotage depuis septembre 2013, composé de l'adjointe élue à la Politique Petite-Enfance, Enfance et Jeunesse, des élus de la commission Enfance et Jeunesse, des directrices et enseignants des 3 établissements scolaires, des ATSEM, des délégués de parents d'élèves, des agents municipaux du service Enfance-Jeunesse.

Ce comité est devenu un Comité de Suivi depuis septembre 2014.

- Mise en place de plusieurs réunions et entretiens individuels avec les présidents et intervenants des associations de Graveson (informations, partage des idées et des modalités d'interventions, échanges autour des conventions,...

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Périodicité : à chaque fin de période, soit un par semestre (1 mi-décembre et 1 début avril).

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

Indicateurs qualitatifs / quantitatifs :

- **Respect du Rythme de vie des enfants** : retours des enseignants et des parents sur les effets des 2 après-midi successives de « temps libre » pour les enfants
- **Rappel** : le mardi et le mercredi après-midi pour l'école Jeanne d'Arc et le mercredi et jeudi après-midi pour les écoles publiques seront des après-midi de découvertes et de temps libre (en famille notamment pour le mercredi ou dans les ateliers proposés par la Mairie notamment pour le mardi et jeudi) en dehors du temps scolaire.
- **Permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités ludo-éducatives** : Nombre d'ateliers vus au cours de l'année scolaire,

roulements réguliers Nombre d'inscrits, évolution des réinscriptions en cours d'année (pour la 2^{ème} et 3^{ème} période)

- Susciter l'envie, auprès des enfants, d'approfondir les pratiques culturelles, sportives, ludiques, etc. sur les temps extra-scolaires **ET** permettre aux associations de développer leur activité extrascolaire à travers ces ateliers périscolaires : Evolution du nombre d'enfants adhérents aux associations qui interviennent durant le temps périscolaire
- Dynamiser les richesses du territoire communal et intercommunal : Réengagement pour l'année suivante des associations intervenantes sur les TAP
- Favoriser les rencontres et échanges sur les actions pédagogiques à développer au sein de la communauté éducative (Parents, Enseignants, Animateurs, Intervenants associatifs) : Réunions d'évaluations/bilans du projet, comptes rendus, retours, questionnements visant les améliorations à apporter au fonctionnement général de la mise en place du PEDT.
- Accueillir les enfants porteurs de handicap : avoir des établissements accessibles à tous et aux normes PMR.

Indicateurs qualitatifs généraux : Satisfaction des enfants, parents, enseignants, de la Mairie, des associations.

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant : Renouvellement révisé en fonction des améliorations, modifications éventuelles à apporter sur l'organisation de ces temps d'activités périscolaires.

Signataires du projet :

Préfet de la Région PACA
Préfet des Bouches-du-Rhône

Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale

Signé :

Signé :

Maire de Graveson

Directeur Général CAF13

Signé :

Signé :

Michel PECOUT

Administrateur Provisoire CAF13

Signé :

Date de signature prévue : 31/07/2015

Annexes

Annexe 1 : validation définitive du projet d'expérimentation scolaire pour l'année scolaire 2014-2015.

Annexe 2 : accord de la reconduction de l'organisation mise en place lors de l'année scolaire 2014-2015 jusqu'en 2017.

Annexe 3 : Signatures des différents partenaires institutionnels du projet éducatif territorial.

Monsieur PECOUT
Maire de la commune de Graveson

Marseille, le 3 juillet 2014

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : validation définitive du projet d'expérimentation scolaire de votre commune pour la rentrée 2014

IEN adjoint chargé
du 1^{er} degré

Dossier suivi par
Giuseppe INNOCENTI
Téléphone
04 91 99 66 42
Fax
04 91 99 66 55
Mél.
ce.iens13
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Monsieur le Maire,

Comme vous en avez été avisé, nous avons présenté en CDEN le 2 juillet le projet d'expérimentation de votre commune, en référence au **décret n° 2014-457 du 7 mai 2014**.

C'est avec plaisir que je vous confirme qu'à compter de la rentrée scolaire 2014, j'arrête l'organisation proposée par vos services. Pour l'année scolaire 2014-2015, les horaires d'enseignement des écoles de votre commune seront donc :

	Matin	Après - midi
Lundi	8h30 – 11h30	13h30 – 16h30
Mardi	8h30 – 11h30	13h30 – 16h30
Mercredi	8h30 – 11h30	
Jeudi	8h30 – 11h30	TAP
Vendredi	8h30 – 11h30	13h30 – 16h30

Comme le prévoit la **circulaire n° 2014-063 du 9 mai 2014** relative aux modalités de mise en œuvre des expérimentations, je vous demande de me faire parvenir, courant juillet 2014, des éléments complémentaires justifiant de la qualité de la prise en charge des enfants sur l'ensemble de la semaine courant juillet 2014.

De plus, je vous informe que Monsieur le Recteur mettra en place, dès la rentrée de septembre 2014, un comité de pilotage chargé du suivi et de l'évaluation des expérimentations.

Annexe 1 : validation définitive du projet d'expérimentation scolaire pour l'année scolaire 2014-2015.

Annexe 2 : accord de la reconduction de l'organisation mise en place lors de
l'année scolaire 2014-2015 jusqu'en 2017.



Monsieur Michel Pécout
Maire de la commune de Graveson

Marseille, le 25 mai 2015

Lettre recommandée avec accusé de réception

IA-DASEN

Dossier suivi par
Patrick Guichard
Téléphone
04 91 99 66 38
Fax
04 91 99 66 55
Mél.
ce.sp13
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Objet : Organisation de la semaine scolaire – Années scolaires 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018

Monsieur le Maire,

Vous nous avez fait part de votre souhait de prolonger l'expérimentation relevant du Décret n° 2014-457 du 7 mai 2014.

J'ai le plaisir de vous informer que Monsieur le Recteur a donné son accord à la reconduction de cette organisation du temps scolaire pour laquelle j'ai d'ailleurs recueilli l'avis du CDEN lors de la séance du 24 avril 2015. Pour les 3 années scolaires à venir, les horaires des écoles de votre commune seront les suivants :

	Matin	Après - midi
Lundi	8h30 - 11h30	13h30 - 16h30
Mardi	8h30 - 11h30	13h30 - 16h30
Mercredi	8h30 - 11h30	
Jeudi	8h30 - 11h30	
Vendredi	8h30 - 11h30	13h30 - 16h30

Je vous souhaite bonne réception de la présente, vous renouvelle mes remerciements et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Bien à vous

Patrick Guichard
Inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale

Annexe 3 : Signatures des différents partenaires institutionnels du projet éducatif territorial.

Réforme des Rythmes Scolaires 2014-2015

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Commune de Graveson

PARTENAIRES SIGNATAIRES

Michel Cadot
Préfet de la Région PACA
Préfet des Bouches-du-Rhône



Patrick Guichard
Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Education nationale



Michel Pecout
Maire de Graveson



Jean-Pierre Soureillat
Directeur Général CAF13



Jean Chappellet
Administrateur Provisoire CAF13

